

L'industrie et la main-d'oeuvre devraient contribuer à l'établissement des normes.

Des programmes de formation de débutants s'imposent pour ces emplois, sans toutefois qu'il s'agisse nécessairement de programmes d'apprentissage en raison des emplois visés.

Des programmes de formation de débutants sont constamment offerts dans les provinces et les territoires. Au Nouveau-Brunswick, ces programmes sont habituellement le résultat de consultations intensives avec les employeurs et les employés; des comités consultatifs sont mis sur pied en vue de la conception initiale des cours, tandis que des comités consultatifs de programmes sont nommés une fois les cours mis en place.

Si la plupart des nouveaux emplois exigent des études et un niveau de formation plus élevés, il est essentiel que les collèges participent pleinement à la conception et à l'accréditation des programmes.

Les normes nationales doivent tenir compte du fait que l'accréditation professionnelle est du ressort des provinces et des territoires.

QUESTIONS

Pour la population du Nouveau-Brunswick où 75 p. 100 des entreprises emploient moins de 5 personnes, ne serait-il pas trop contraignant de dépendre de l'industrie pour la formation en vue de ces emplois?

Si les associations industrielles et professionnelles nationales se chargent de la formation, concentreront-elles la plupart de leurs efforts dans les Maritimes?

Le gouvernement fédéral pourrait-il participer à la conception des programmes et aux coûts des cours de nouveaux emplois pilotes, tout en y entraînant les provinces ainsi que l'industrie et la main-d'oeuvre?